

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

## La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

---

### Déclaration du groupe de la mutualité

Le contexte de crise sanitaire s'est creusé depuis plusieurs décennies, sous l'effet de modes de production et de consommation négligeant la préservation et la gestion des ressources naturelles. De ce point de vue, la question de la gestion de l'eau en agriculture est particulièrement emblématique d'un modèle de développement intenable.

La nécessité, bien réelle, de rappeler la mission première de l'agriculture, « nourrir sainement la population », montre assez combien ces modèles de production et de consommation ont pu dénaturer l'ambition d'une activité humaine pourtant essentielle.

Le groupe de la mutualité se retrouve très largement dans les préconisations formulées dans l'avis, à travers quelques principes essentiels :

- la primauté donnée aux enjeux sanitaires ;
- la défense de la logique préventive ;
- la limitation drastique du recours aux intrants de synthèse ;
- l'implication de toutes les parties prenantes, dont les ménages.

L'avis insiste, à raison, sur le fait que la lutte contre les pollutions diffuses de l'eau constitue un véritable enjeu de santé publique.

Certains éléments complémentaires pourraient d'ailleurs être versés au débat, comme les données toxicologiques récentes et donc l'impact sanitaire de certains produits phytosanitaires aujourd'hui présents dans l'eau. Même s'il est difficile de l'évaluer aujourd'hui, le coût sanitaire de la pollution diffuse des eaux par les effluents agricoles pourrait également être mentionné. Il s'ajouterait ainsi aux « surcoûts annuels constitués par le traitement des pesticides et des nitrates » mentionnés par l'avis.

La question de la gestion et de l'usage de l'eau en agriculture interroge avant tout les professionnels du secteur, mais elle concerne également l'ensemble des consommateurs et des ménages. Il ne serait pas juste, en effet, de faire porter la seule responsabilité sur les professionnels. Le grand public doit être à la fois mieux informé sur ces enjeux et plus exigeant vis-à-vis des professionnels, d'une part, et de leurs propres pratiques, d'autre part (circuits courts, produits biologiques, pression sur les marchés publics, etc.) : « *En matière de pollutions diffuses, l'éparpillement des origines de l'altération de la qualité des eaux exige la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs* ». La meilleure synthèse de

ces responsabilités croisées réside dans le continuum « eau-alimentation-santé-biodiversité », pointé par l'avis.

En tant qu'acteur majeur de promotion de la santé, la Mutualité française se félicite de la place accordée à la logique préventive. Il est effectivement utile de rappeler que, comme pour toute question de santé publique, le préventif coûte bien moins cher que le curatif. Ainsi, à son niveau et à travers son réseau national de prévention et promotion de la santé, la Mutualité française contribue depuis plusieurs années à sensibiliser les populations sur les risques environnementaux (dont les risques anthropiques émergents). L'objectif poursuivi est double : permettre à chacun de réduire son exposition aux risques environnementaux, tout en limitant son empreinte écologique et son empreinte santé. Pour ce faire, des actions participatives sont mises en œuvre en région, qui visent, par exemple, à identifier et co-construire avec le public des solutions alternatives à l'usage de produits ménagers ou phytosanitaires de synthèse, deux produits qui contribuent largement à la pollution diffuse de l'eau. La Mutualité souscrit donc pleinement à la nécessité d'agir pour limiter les pollutions domestiques mentionnées par l'avis.

Le groupe de la mutualité est attaché à l'idée que les solidarités de proximité, pour ne pas dire « de territoire » lorsqu'elles se concrétisent autour d'un projet commun, constituent un véritable atout en temps de crise. Le secteur agricole serait d'autant plus soutenu et donc d'autant plus « résilient » si les populations l'identifiaient naturellement comme acteur d'un développement local durable. À travers ce sujet, hautement collectif, de la gestion de l'eau, les professionnels pourraient donc trouver de quoi renouer des liens avec le reste de la population, en co-construisant une vision commune d'un avenir souhaitable.

Concernant le principe des redevances, il est tout à fait compréhensible que des inquiétudes se fassent jour, au vu du contexte de fragilisation de certains secteurs de l'agriculture française. Cependant, l'étymologie du terme de crise nous rappelle qu'il est peut-être temps, justement, d'envisager une nouvelle façon de produire et de consommer. En revanche, dans un contexte de creusement des inégalités sociales, il est nécessaire de veiller à ce qu'un mécanisme d'incitation n'entraîne pas de hausse de prix des produits alimentaires pour les consommateurs.

Pour conclure, si la gestion durable de l'eau représente bel et bien un défi écologique et sanitaire majeur, elle présente également une bonne opportunité pour accroître la résilience du secteur agricole en contribuant à renforcer une solidarité territoriale de proximité. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.